

**COMPTE-RENDU
DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mille quatorze, le vingt neuf août, à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de Didier PÉAN, Maire.

Date de convocation
21/08/2014

Date d'affichage
05/09/2014

**Nombre de conseillers
en exercice**
23

Présents
19

Votants
22

Etaient présents : Didier PÉAN, Irène BOYER, Jacques SAILLANT, Miguel NAUDON, Michelle REVELUT, Christophe BOUGET, Rachel ALBRECHT, Alain FILLATRE, Marie-Laure BÉATRIX, Jean-Marc CHAVEROUX, Sophie FOUREL, David CAZIMAJOU, Françoise COURTEL, Jean-Louis BELLANGER, Béatrice BRILLANT, Didier BOUCHARDON, Claudy LAGACHE, Annie ANDRÉ et Annie QUEUIN, formant la majorité des membres en exercice.

Absents : Christine BRETON, Séverine GESBERT, Charles MESNIL, Michel FRESLON

Excusés : Christine BRETON, Séverine GESBERT, Charles MESNIL, Michel FRESLON

Procurations : Christine BRETON à Marie-Laure BÉATRIX
Charles MESNIL à Claudy LAGACHE
Michel FRESLON à Annie ANDRÉ

- :- :- :- :- :- :- :- :-

Secrétaire de séance : Rachel ALBRECHT

Monsieur Didier PEAN propose de rajouter un point à l'ordre du jour à savoir :

- Subvention 2014 : Club Moncé Tennis de Table

72

CARREFOUR CONTACT :
Acquisition du magasin et de la station service

Le 11 juin 2013, à la suite d'un protocole de vente entre Carrefour Properties et Agora, la précédente équipe municipale avait exercé son droit de préemption pour acquérir les locaux de Carrefour à la Massonnière. La commune et Carrefour n'ont par la suite pas réussi à se mettre d'accord sur les conditions de la vente, notamment en ce qui concerne le bail commercial sur les locaux.

L'équipe municipale en place a repris les négociations avec Carrefour Properties dès avril. Les négociations sont en bonne voie pour trouver un accord sur un avenant à ce bail commercial.

Nous finalisons le projet avec le notaire pour parvenir à une vente sécurisée, ne permettant ni à Carrefour, ni à l'acquéreur évincé de pouvoir intenter par la suite une action qui pourrait remettre en cause le droit de propriété de la commune sur ces locaux.

A ce jour, nous n'avons pas reçu de projet d'acte des notaires. Ce point est donc retiré de l'ordre du jour.

73

**BUDGET COMMUNAL :
Décision modificative n° 1**

FONCTIONNEMENT

COMPTE	LIBELLE	SOMME
6188	Autres frais divers	6 500.00
65545	Piscine cours	-6 500.00

Pour : 22

Contre : /

Abstention : /

74 CONVENTION D'HÉBERGEMENT D'ÉQUIPEMENT DE TÉLÉRELÈVE GrDF

Dans le cadre de l'installation future de compteurs de gaz télérelevables, GrDF sollicite les collectivités pour l'implantation d'antennes sur des points hauts.

Sur Moncé en Belin, sous réserve de faisabilité technique, GrDF envisage la pose d'antennes soit à l'église ou au val'Rhone.

A titre compensatoire, GrDF prévoit le versement d'une indemnité annuelle non révisable de 50 euros par site pendant la durée de la convention qui est de 20 ans. Cette indemnité couvre les frais annuels d'alimentation électrique estimés à moins de 20 euros dans les conditions actuelles.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- ✓ autorise Monsieur le Maire à signer cette convention et tout acte ou tout document permettant la mise en œuvre de cette délibération.*

Pour : 22

Contre : /

Abstention : /

75 REDEVANCE POUR L'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC GAZ 2014

Conformément aux articles L. 2333-84 et L. 2333-86 du Code Général des Collectivités Territoriales, le concessionnaire est tenu de s'acquitter auprès des communes des redevances dues au titre de l'occupation du domaine public par les ouvrages de distribution de gaz naturel.

Le décret n° 2007-606 du 25 avril 2007 a revalorisé le calcul de cette redevance, qui est basé sur la longueur de canalisations de gaz naturel situées sous le domaine public communal.

Son montant est fixé par le Conseil Municipal, dans la limite du plafond suivant :

$$RODP = ((0.035 \text{ €} \times 12799) + 100 \text{ €}) \times 1.15^*$$

**coefficient à appliquer suivant l'évolution cumulée en partant de la formule du décret.*

Pour l'année 2014, le calcul de la redevance s'élève donc à 630.00 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- ✓ *fixe le montant de la redevance à 630.00 €,*
- ✓ *autorise Monsieur le Maire à émettre un titre de recette de ce montant pour l'année 2014.*

Pour : 22

Contre : /

Abstention : /

76

SEGILOG :

Renouvellement du contrat de prestations de service – informatique

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le contrat d'acquisition de logiciels et de prestations de services de la Société SEGILOG de la Ferté Bernard arrive à échéance le 31 juillet 2014. Cette société propose de la renouveler du 01/08/2014 au 31/07/2017.

Le coût annuel de cette prestation est de :

- **4 842,00 € HT** destiné à l'acquisition du droit d'utilisation des logiciels SEGILOG.
- **538,00 € HT** destiné à la « Formation Assistance ».
- *Considérant que la Société SEGILOG a pour objet la vente de matériel informatique, la conception et la mise à disposition de logiciels, la maintenance, et la formation du personnel.*
- *Considérant que la Société SEGILOG a pleinement répondu à ses engagements.*

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- ✓ *accepte les termes du contrat pour un montant annuel total de 5 380.00 € HT,*
- ✓ *autorise Monsieur le Maire à signer le contrat d'acquisition de logiciels et prestations de services avec SEGILOG d'une durée de 3 ans,*
- ✓ *dit que les crédits nécessaires sont affectés aux Comptes 2051 en investissement et 6156 en fonctionnement.*

Pour : 22

Contre : /

Abstention : /

77

SIBR :

Modification des statuts

Par courrier reçu le 28 août 2014, le Syndicat Intercommunal du Bassin du Rhonne nous demande de ne pas tenir compte de son courrier du 31 juillet dernier concernant la modification des statuts.

Les services de l'état leur ont précisé qu'il n'y avait pas besoin de toucher aux statuts pour modifier le nombre de membres et la composition du bureau.

Cette délibération est donc retirée de l'ordre du jour.

78

ASSAINISSEMENT :

Avenant n° 1 à la convention pour la gestion du réseau d'eaux pluviales

La convention pour le réseau eaux pluviales qui nous lie à la Compagnie Fermière de Services Publics comporte dans sa formule de variation un paramètre salaire multiplié par le coefficient des charges sociales de province. Ce coefficient n'est plus publié. Les dispositions contractuelles prévoient en pareil cas, que les parties doivent se mettre d'accord sur son remplacement.

En conséquence, compte tenu des charges La Compagnie Fermière de Services Publics propose une nouvelle formule d'indexation dans laquelle le paramètre salaire est remplacé par l'indice frais et service divers de catégorie 2 (FSD2), à savoir :

$$K1 = 0.125 + 0.675 \text{ FSD2/FSD2o} + 0.20 \text{ TP10a/TP10ao}$$

La valeur des indices à prendre en compte est celle connue au 1^{er} juillet et au 31 décembre de l'année. La valeur initiale des paramètres ci-dessous est celle connue au 1^{er} juillet 2014.

La nouvelle redevance annuelle sera donc de 5 701.00 € HT au lieu de 5 687.10 € HT.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- ✓ *accepte les termes de l'avenant tel qu'annexé et autorise Monsieur le Maire à signer le dit document.*

Pour : 22

Contre : /

Abstention : /

79

CONTRÔLE OBLIGATOIRE DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF EN CAS DE VENTE D'UN IMMEUBLE BÂTI SUR LA COMMUNE

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'il est nécessaire de renforcer le contrôle des branchements d'assainissement, conformément à la législation en vigueur, lors de la vente d'un immeuble sur la Commune de Moncé en Belin.

Monsieur le Maire propose donc de rendre obligatoire le contrôle et la conformité de l'installation au réseau d'assainissement collectif pour toute vente d'immeuble bâti sur la commune.

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivité Territoriales,

Vu l'article L271-4 du Code de la construction et de l'habitation modifié par la Loi n° 2014-366 du 24 mars 2014.

Vu l'article L1331-4 du Code de la Santé Publique modifié par la Loi n° 2006-1772 du 30 décembre 2006.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- ✓ de rendre obligatoire le contrôle et la conformité des installations au réseau d'assainissement collectif pour toute vente des immeubles bâtis sur la commune.

Pour : 22

Contre : /

Abstention : /

80

PERSONNEL COMMUNAL :
Création d'un poste d'Agent de maîtrise au Service Technique

Monsieur le Maire rappelle qu'il appartient à l'organisme délibérant de la collectivité, sur proposition de l'autorité territoriale, de fixer les effectifs des emplois permanents à temps complet.

Vu la proposition de la Commission Administrative Paritaire de la catégorie C réunie le 30 juin 2014, Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que Monsieur Claude GOHIER Adjoint Technique principal de 1^{ère} classe figurent sur la liste d'aptitude par voie de promotion interne au grade d'Agent de Maîtrise.

Monsieur Claude GOHIER peut prétendre à un avancement de grade au 1^{er} octobre 2014.

Le Conseil Municipal :

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- ✓ décide de créer à compter du 1^{er} octobre 2014, un emploi d'Agent de Maîtrise à temps complet,
- ✓ supprime le poste d'Adjoint Technique Principal de 1^{ère} classe qu'il occupait précédemment.
- ✓ dit que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges sociales correspondant aux emplois et grades ainsi créés seront inscrits au budget de l'exercice 2014.

Pour : 21

Contre : /

Abstention : 1

Rachel ALBRECHT

81

**RAPPORT D'ACTIVITÉS
SUR LA QUALITÉ DU SERVICE D'ÉLIMINATION DES DÉCHETS**

Madame Irène BOYER présente au Conseil Municipal le rapport d'activités sur la qualité du service d'élimination des déchets pour l'exercice 2013 remis par la Communauté de Communes « Orée de Bercé Belinois ».

Après avoir pris connaissance dudit rapport et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- ✓ *prend note du rapport d'activités*

82

**RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ
DU SERVICE PUBLIC D'EAU POTABLE ET RAPPORT D'ACTIVITÉ
DE L'ANNÉE 2013**

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le rapport annuel sur le prix et la qualité du service d'eau potable pour l'exercice 2013 remis par le SIDERM (Syndicat mixte pour l'alimentation en eau potable de la région mancelle).

Après avoir pris connaissance dudit rapport et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- ✓ *prend note du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable.*

83

RAPPORT ANNUEL DU DÉLÉGATAIRE D'ASSAINISSEMENT

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le rapport du délégataire d'Assainissement pour l'exercice 2013 remis par VEOLIA.

Après avoir pris connaissance dudit rapport et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- ✓ *prend note du rapport annuel présenté*

84

**REMBOURSEMENT DES FRAIS ENGAGÉS
PAR UN CONSEILLER MUNICIPAL**

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de rembourser les dépenses faites au nom de la commune par Monsieur David CAZIMAJOU lors du 14 juillet 2014. Le montant de cette dépense s'élève à 18.85 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- ✓ *accepte de rembourser la somme de 18.85 € à Monsieur David CAZIMAJOU.*

Pour : 22

Contre : /

Abstention : /

Le Conseil Général de la Sarthe et la Bibliothèque Municipale proposent d'organiser une exposition intitulée « Anuki, l'exposition de bande dessinée des tout petits » du 9 septembre au 28 octobre 2014. Cette exposition d'une valeur de 3 656 € est gratuite.

La commune devra juste informer Groupama pour la couverture des risques liés à la perte, au vol, à la détérioration ou à tout autre sinistre.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

- ✓ *autorise Monsieur le Maire à signer la convention de prêt annexée à la présente délibération.*

Pour : 22

Contre : /

Abstention : /

- ✓ ***Monsieur le Maire propose à chaque Adjoint de présenter aux membres du Conseil Municipal les travaux réalisés durant l'été.***

Intervention de Madame Michelle REVELUT

14 Juillet

Retraite aux flambeaux : Le changement de parcours a été bien accueilli par la population, Le feu d'artifice a été réalisé sans problème avec un bon retour sur la prestation.

CIRCO LOCO

La 4ème Édition au festival a attiré encore plus monde avec des spectacles toujours aussi créatifs et divers, malgré une météo capricieuse.

Fleurissement

Le Jury est passé dans les rues de Moncé le 2 août avec de nouvelles règles de sélections. La commune a été partagée en 4 zones, et va permettre de promouvoir les efforts décoratifs des habitants. 4 podiums (de 3 pers.) soit 12 gagnants.

Tennis de table

Création d'une association de Tennis de table loisirs

Constitution d'un Bureau : Président Mr GAULTIER – Trésorière Mme SIMON – Secrétaire Mme BODO - Secrétaire Adjointe Mme BRETIN POISSON.

Cours le lundi pour adultes 20h30 à 22h30 et le mardi pour les enfants de 17h à 20h

Convention du VAL RHONNE

Une nouvelle convention est en cours d'élaboration qui a pour objectif de réactualiser son contenu.

Comice cantonal 2015

Le prochain comice cantonal aura lieu à Moncé les 29 et 30 août 2015

Une réunion publique est programmée le 19 septembre à 20 h au Val Rhonne afin de solliciter la population et un courrier sera adressé à tous les commerçants et artisans.

Comité de Jumelage

C'est avec tristesse que nous avons appris le décès soudain de Gaétan BLIN, Trésorier du comité de jumelage, à quelques jours de l'échange avec Welton. Il œuvrait depuis plus de 40 années au sein du jumelage (en démarrant avec les correspondances avec l'école de Welton).

Intervention de Monsieur Jacques SAILLANT

Travaux aux Ecoles et au restaurant scolaire

Les vacances scolaires ont permis de réaliser les différents travaux d'entretien habituels.

D'autres ouvrages rendus nécessaires et plus conséquents, ont également pu être finalisés : en voici quelques exemples :

Ecole Primaire :

- *Le réseau informatique de l'école primaire a été remis en état, et 50% des vidéoprojecteurs interactifs ont été réinstallés dans les conditions réglementaires d'une utilisation optimisée.*

Ecole Maternelle :

- *La salle de réfectoire a été entièrement refaite (Peinture et Tapisserie). Les 13 plateaux de tables ont pu être remplacés.*
- *Suite à une malfaçon datant de 2007, les sols souples ont été repris dans une classe.*
- *Des interventions ont été faites sur le réseau de distribution d'eau naturelle permettant de stopper une fuite.*

Travaux au Val'Rhonne

- *La salle de réunion (Salle vitrée) a été entièrement refaite.*
- *Avec le concours d'Etudes et Chantiers, une première phase de travaux a consisté à reprendre la totalité des enduits maçonnés sur terrasse, perron escalier et façades à l'arrière du Val'Rhonne..*
Une 2^{ème} Phase prévue en Avril-Mai 2015 portera sur la façade cotée bibliothèque.
- *Des interventions ont été faites sur le réseau de distribution d'eau naturelle permettant de stopper une fuite.*

Travaux dans les locaux de la Gendarmerie

Compte tenu des différentes malfaçons constatées depuis la construction des locaux, il nous a paru préférable de solliciter une expertise auprès de nos assureurs.

En attente du jugement définitif et en accord avec les experts et assurances, des travaux urgents ont du être réalisés dans la caserne et les logements.

Travaux dans les anciens locaux de la Mairie

- *Le Hall d'accueil a subi une réfection (enduit, peintures et sanitaires) et accueillera fin 2014, début 2015 le bureau de poste qui sera transféré.*

Travaux au cimetière

- Vous aurez peut-être constaté que la grille d'entrée du cimetière ainsi que les piliers (rue J.Fouassier) ont été refaits et retravaillés dans les règles de l'art pour conserver l'authenticité de ce patrimoine (Date ??).

Une serrure programmable a également été installée afin de garantir la quiétude des lieux.

Les horaires d'ouverture du cimetière sont de 9h à 19h.

Travaux au SIBR (Syndicat Intercommunal du Bassin du Rhonne)

Un nouveau réseau de canalisation d'eau pluviale a été réalisé entre les locaux annexes et le SIBR

Travaux au Stade de Foot :

- Suite à la réunion avec l'architecte et les entreprises concernées, des travaux de reprises sur les 2 toitures des Terrasses-tribunes ont été réalisés.
- Le parking a été matérialisé ainsi que la pose des candélabres pour l'éclairage.
- Le portail coulissant ainsi que le portillon d'accès au stade sont posés.
- Une ligne téléphonique a été ouverte pour les nouveaux vestiaires.

Intervention de Madame Irène BOYER

Espaces Verts / Assainissement / Voirie

- Cimetière : Acquisition prochaine d'un columbarium
- Ordures Ménagères : Recrudescence des dépôts sauvages aux points d'apport volontaire et de diverses incivilités
- Interventions chaque semaine du Service Technique :
Rebouchage des trous de la voirie route des bois
Entretien des points d'apport volontaire
- Entretien des espaces verts des lotissements de la Massonnière et de la Berthelière par équipes. Les riverains des lotissements sont satisfaits des travaux réalisés.
- Travaux voirie : A étudier d'ici la fin de l'année : la rue de Pince Alouette, le boulevard des avocats, la route des Bois.
(pour information le Conseil Général envisage des travaux de chaussée en 2015, un courrier va leur être adressé pour repousser ces travaux à 2016, cela nous laissera le temps de demander à VEOLIA une analyse du réseau d'assainissement et d'étudier un programme d'aménagement sécuritaire).

Intervention de Monsieur Miguel NAUDON

Piscine

Lors de sa séance du 20 juin, le Conseil Municipal a choisi d'envoyer les enfants des écoles maternelle et primaire à la piscine d'Ecommoy pour un montant total de $1545 \times 6 = 9270$ euros.

Des négociations entre Monsieur le Maire, la Communauté de Communes Orée de Bercé Belinois et le prestataire Prestalis ont permis d'abaisser le coût à $1000 \times 6 = 6000$ euros.

Le coût du transport de la STAO est sans grand changement par rapport à l'année dernière.

Info intéressante : possibilité d'avoir un car de 63 places pour le même prix qu'un car de 50 !

*Problème : 65 CP à l'école élémentaire.
Solution envisagée : utiliser le minibus du CIAS...
Ceci n'est qu'une hypothèse à travailler.*

Ecoles

*Elémentaire : 3 CP : 65 élèves
2 CE1 : 49 élèves
2 CE2 : 48 élèves
3 CM1-CM2 : 96 élèves*

Organisation étudiée à l'école permettant un des enseignants de CP de passer sur le niveau CM1-CM2 tous les après midi pendant les activités sportives et manuelles des CP, pris en charge par les deux autres enseignants de CP.

Par ailleurs, 3 télévisions + lecteurs sont inutilisés : peut-on les sortir du matériel et les utiliser autrement ?

Maternelle : Une classe à l'école maternelle a été fermée, les effectifs sont en dessous du seuil malgré les coups de téléphone passés au mois de juin aux futurs propriétaires des nouveaux lotissements de la commune. Les classes seront constituées de la façon suivante : une PS, une PS/MS, une MS, une MS/GS et une GS.

Temps d'Activités Périscolaires :

Concernant le temps d'activités périscolaire, la semaine s'étalera sur 4,5 jours au lieu des 4 hebdomadaires.

Les enfants auront donc cours le mercredi matin en plus du lundi, mardi, jeudi et vendredi habituels.

*Des **temps d'activités périscolaires (TAP)** seront également mis en place :*

- 4 fois 45 mn de 16h à 16h45 le lundi, mardi, jeudi et vendredi **en maternelle***
- le mardi de 13h30 à 16h30 **en élémentaire***

Il est rappelé que ces TAP ne sont pas obligatoires et qu'ils seront gratuits durant l'année scolaire 2014-2015.

Monsieur Miguel NAUGON propose d'être présent à l'école primaire et maternelle et sollicite l'aide d'un ou de plusieurs conseil municipaux pour une présence à la sortie des TAP du premier mardi.

Intervention de Madame Rachel ALBRECHT

Carrefour Contact : voir délibération n° 72.

Finances

Les diverses factures d'investissements ont été payées sans que l'on ait eu besoin d'utiliser les 100 000 € de trésorerie.

Monsieur PIRAULT Trésorier a terminé l'analyse budgétaire de la commune et viendra la présenter à la commission finances prochainement.

Intervention de Monsieur Christophe BOUGET

Info Com :

- *Parution du 2^{ème} bulletin, la 2^{ème} quinzaine de septembre*
- *Réflexion et étude d'un nouveau site pour début 2015 (quelques dysfonctionnements, Pb de visibilité et d'ergonomie)*
- *Modèles de documents (CR, convocation, signatures...)*

Développement Eco

- *Rencontre avec les acteurs Eco de la commune (Artisans-commerçants-entreprise), dans la continuité des contacts déjà établis durant le 2^{ème} trimestre avec certains commerçants.*
- *Poursuite des études et réflexions sur différents projets ayant pour vocation à dynamiser :*
 - *le secteur de la Massonnière*
 - *le centre bourg*

En ce qui concerne la Massonnière et en attendant l'aboutissement des négociations avec Carrefour Property, nous avons commencé à réfléchir à l'aménagement du local vide en locaux sportifs, des contacts avec des professionnels ont déjà été établis.

- *Etude de la mise en place d'un marché nocturne en collaboration avec les commerçants et producteurs locaux.*

✓ *Les prochaines réunions du Conseil Municipal auront lieu :*

- *Lundi 29 septembre 2014 à 20 h 30 mn.*
- *Lundi 3 novembre 2014 à 20 h 30 mn ;*
- *Mercredi 17 décembre 2014 à 20 h 30 mn.*
- *Vendredi 23 janvier 2014 à 20 h 30 mn (réunion de travail)*
- *Vendredi 30 janvier 2014 à 20 h 30 mn.*
- *Vendredi 27 février 2014 à 20 h 30 mn.*
- *Vendredi 27 mars 2014 à 20 h 30 mn.*
- *Lundi 27 avril 2014 à 20 h 30 mn.*
- *Vendredi 29 mai 2014 à 20 h 30 mn.*
- *Vendredi 26 juin 2014 à 20 h 30 mn.*

87

SUBVENTION 2014 : Club Moncé Tennis de Table

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la création d'une nouvelle association « Club Moncé Tennis de Table » sur notre commune, leur activité commencera dès le mois de septembre.

Pour débiter ces séances dans les meilleures conditions, Monsieur le Maire précise que trois tables de ping-pong ont été achetées au Club de tennis d'Arnage pour la somme de 900.00 €. Cette activité aura lieu au Centre Socioculturel « Le Val'Rhone » le lundi soir pour les adultes de 20 h 30 à 21 h 30 et le mardi soir pour les enfants de 17 h à 18 h et de 18 h 30 à 20 h.

Afin de pourvoir aux premiers frais, Monsieur Frédéric GAULTIER Président sollicite une subvention de 400.00 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

✓ autorise Monsieur le Maire à verser à l'Association « Club Moncé Tennis de Table » une subvention de 400.00 €.

Pour : 20

Contre : /

*Abstention : 2
Claudy LAGACHE
Annie QUEUIN*